

# BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE

## SOMMAIRE

- BEAUVILLE (A.). — Fibrés de rang deux sur une courbe, fibré déterminant et fonctions thêta, II ..... 259
- LASZLO (Y.). — La dimension de l'espace des sections du diviseur thêta généralisé ..... 293
- LABOURIE (F.). — Problème de Minkowski et surfaces à courbure constante dans les variétés hyperboliques .... 307
- DOMERGUE (M.) et MATHIEU (Y.). — Nœuds qui ne sont pas déterminés par leur complément dans les 3-variétés à bord ..... 327
- WOJTKOWIAK (Z.). — A note on functional equations of  $p$ -adic polylogarithms ..... 343
- IGLESIAS (P.). — Les  $SO(3)$ -variétés symplectiques et leur classification en dimension 4 ..... 371

# COMITÉ DE RÉDACTION

Pierre SCHAPIRA (Directeur),  
Daniel BARLET, Alexandre BEILINSON, Jean-Benoît BOST, Patrick  
GÉRARD, Victor GUILLEMIN, Pierre VOGEL, Jean-Christophe YOCCOZ.

## Secrétariat

Secrétariat de la Rédaction et Administration : Cécile HÉTIER  
Secrétariat Technique de Rédaction : Raymond SEROUL

## Périodicité

Le « Bulletin de la Société Mathématique de France » publie 4 fascicules par an. Il est  
doté d'un supplément, les « Mémoires de la Société Mathématique de France » publiant  
4 ou 5 numéros par an.

## DIFFUSION

SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE  
Ecole Normale Supérieure, Tour L,  
1, rue Maurice Arnoux, 92120 Montrouge, France.

GAUTHIER-VILLARS  
Centrale des Revues, 11, rue Gossin, 92543 Montrouge Cedex, France

OFFILIB  
48, rue Gay-Lussac, 75240 Paris Cedex 05, France

## TARIFS 1991

Abonnement au Bulletin et Mémoires de la S.M.F. : 820 FF (France), 1 040 FF (Etranger)

Vente au numéro - Bulletin : 170 FF                      Mémoire n° 47 : 95 FF

(pour la France, les prix sont donnés T.T.C. - Envoi par avion sur demande, moyennant supplément)

*Des conditions spéciales sont réservées aux membres de la Société Mathématique de France.*

## Copyright

« Reproduction in whole or in part without the permission of the author or his representative is prohibited (law of March 11, 1957, Article 40, line 1). Such reproduction by whatever means, constitutes an infringement forbidden by Article 425 and those following it, of the Penal Code. The law of March 11, 1957, lines 2 and 3 of Article 41, authorizes only those copies or reproductions made for the exclusive use of the copyist, and not intended for collective use, and such analyses and short quotations as are made for the purposes of an example or illustration. »

« Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants-droits ou ayants-cause, est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du code pénal. La loi du 11 mars 1957 n'autorise, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective d'une part et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration. »

The appearance of the code at the bottom of the first page of an article in this journal indicates the copyright owner's consent that copies of the article may be made for personal or internal use, or for the personal or internal use of specific clients. This consent is given on the condition, however, that the copier pay the stated per-copy fee through the Copyright Clearance Center, Inc., Operations Center, 21 Congress St., Salem, Mass. 01970, U.S.A. for copying beyond that permitted by Sections 107 or 108 of the U.S. Copyright Law. This consent does not extend to other kinds of copying, such as copying for general distribution, for advertising or promotional purpose for creating new collective works, or for resale.

© Société Mathématique de France, 1991

Couverture : Anton NICOGLU

# **BULLETIN**

DE LA SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE

SOCIÉTÉ MATHÉMATIQUE DE FRANCE

TOME 119

ANNÉE 1991

*Publié avec le concours du  
Centre National de la Recherche Scientifique*

FASCICULE 3

